

Guy Bédouelle, Henri-Jérôme Gagey, Jérôme Rouse-Lacordaire, Jean-Louis Souletie, *Une République, des religions. Pour une laïcité ouverte*

Postface de Jean-Marie Donégani. Paris, Éditions de l'Atelier, 2003, 170 p.

Béregère Massignon

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/assr/9743>

DOI : [10.4000/assr.9743](https://doi.org/10.4000/assr.9743)

ISSN : 1777-5825

**Éditeur**

Éditions de l'EHESS

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 décembre 2007

Pagination : 157-310

ISBN : 978-2-7132-2145-3

ISSN : 0335-5985

**Référence électronique**

Béregère Massignon, « Guy Bédouelle, Henri-Jérôme Gagey, Jérôme Rouse-Lacordaire, Jean-Louis Souletie, *Une République, des religions. Pour une laïcité ouverte* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 140 | octobre - décembre 2007, document 140-4, mis en ligne le 29 janvier 2008, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/assr/9743> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.9743>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

© Archives de sciences sociales des religions

---

# Guy Bédouelle, Henri-Jérôme Gagey, Jérôme Rousse-Lacordaire, Jean- Louis Souletie, *Une République, des religions. Pour une laïcité ouverte*

Postface de Jean-Marie Donégani. Paris, Éditions de l'Atelier, 2003, 170 p.

Bérengère Massignon

---

- 1 Cet ouvrage propose un état des lieux de la laïcité française, centré non sur les grands principes, mais sur leur mise en œuvre, jour après jour, dans les contacts avec les autorités municipales, régionales ou nationales. Il souligne le décalage entre les mots et les faits : l'impossibilité pratique d'une séparation totale entre le religieux et le politique, car toute séparation des pouvoirs suppose de penser leur collaboration : « la séparation n'exclut pas les accords. La neutralité n'est pas l'ignorance » (p. 9). René Rémond rappelle que la séparation stricte entre Églises et État relève d'une époque où l'État se réduisait à ses fonctions régaliennes. Or le contexte d'aujourd'hui est tout autre ; il voit se multiplier les situations de subvention, d'association et de cogestion entre acteurs publics et privés : l'article 2 de la Loi de 1905 apparaît, dans ce contexte, comme une exception anachronique. Les contributeurs témoignent des aspirations des acteurs confessionnels à intervenir légitimement dans la sphère publique, comme acteurs de la société civile, reconnus dans leur spécificité et non réduits au culturel ; ce faisant, ils mentionnent aussi, en creux, les réticences laïques et sociétales que suscitent ces demandes religieuses d'expression publique.
- 2 Initiative catholique, l'ouvrage rassemble cinq théologiens, trois évêques et deux personnalités laïques, connus pour leur engagement catholique. Un questionnaire a permis d'élargir le panel des intervenants aux autres confessions (un pasteur, un rabbin, un orthodoxe, un professeur de science islamique) et conviction (un franc-maçon du Grand Orient de France).
- 3 Les contributeurs s'accordent sur un apaisement de la relation des « deux Frances » et sur l'existence d'une nouvelle donne pluraliste, du fait, notamment, de la présence

musulmane : ces deux données permettent de penser une ouverture de la laïcité et d'envisager des collaborations religions/État. D'intéressantes contributions livrent des informations et des analyses percutantes sur des situations peu connues : Mgr Patrick Valdrini, recteur de l'Institut catholique de Paris, dresse la situation de l'enseignement universitaire confessionnel et pose la question de l'utilité sociale de l'enseignement de la théologie, patrimoine intellectuel de la France et instrument de son rayonnement international ; Philippe Meyer, journaliste à France Culture, propose une réflexion sur la concurrence des Églises avec les nouveaux clercs que représentent les médias, quatrième pouvoir dont les contributeurs religieux soulignent les effets de censure, la faible empathie face au phénomène religieux et le manque, trop souvent, de culture religieuse. Le Premier ministre, Michel Rocard, livre un témoignage unique sur la médiation confessionnelle et maçonnique qu'il a requise pour rétablir la paix civile en Nouvelle-Calédonie, en 1988. Pour lui, le rôle des religions est de contribuer à une éthique de l'argent face à un capitalisme débridé, au-delà des simples interventions caritatives auxquelles les contributeurs religieux refusent de limiter leur rôle social ; la mise à l'écart de la théologie de la libération catholique rend, selon lui, cette tâche difficile. Mgr Billé, archevêque de Strasbourg, analyse la situation particulière de ce siège concordataire. Il propose un chassé-croisé, non sans paradoxes, entre la situation des départements alsaciens-mosellan et celle de la « France de l'intérieur » : le Concordat napoléonien, étape de la séparation Église/État, est présenté comme « une mise en œuvre effective et positive d'une vraie laïcité » (pp. 48-55). De même, la laïcité apparaît comme un « terrain d'une possible concorde » (pp. 56-61). Deux sujets retiennent l'attention de l'ensemble des auteurs : l'enseignement du fait religieux, enjeu de la transmission patrimoniale, et la donne européenne, possible voie de contournement des rigidités françaises.

- 4 De nouvelles frontières de la laïcité apparaissent au fil des contributions : les revendications patrimoniales et anthropologiques des religions – autrement dit leur souhait de contribuer à la définition de l'identité nationale et européenne ainsi qu'à l'éthos de la société démocratique et pluraliste – ne sont pas sans ambiguïté. Même si cet apport se fait sous le mode de la proposition et non plus de l'imposition, ces revendications soulignent l'hétéronomie du religieux face à la société libérale, sécularisée et pluraliste, définie sur le principe de l'autonomie de la conscience individuelle et son corollaire, la privatisation du religieux. Jean-Marie Donégani propose une analyse magistrale et subtile, en termes de philosophie politique, des demandes confessionnelles de dé-privatisation du religieux, sur fond de désacralisation du politique et de pluralisation religieuse. Il s'interroge sur les contours de la laïcité culturelle, cadre normatif s'imposant à tous les acteurs dans l'espace public. Le principe d'autonomie signifie que le statut de la Vérité en situation de modernité n'est pas relativiste, mais relationnel ; car toute vérité est authentifiée par l'individu qui l'atteste et non plus par référence à une transcendance captée par l'institution religieuse ou politique. On aurait aimé que les contributeurs réagissent à cette analyse qui souligne le hiatus sous-jacent qui traverse cet ouvrage entre consensus réel sur la laïcité institutionnelle et dissensus inassumé sur la laïcité culturelle.